



Interdiction mode de chauffage

Par **Clarou16**, le **12/11/2014** à **00:09**

Bonjour, mon propriétaire a-t-il le droit de m'interdire d'utiliser un poêle à pétrole dans mon appartement?
Merci.

Par **Lag0**, le **12/11/2014** à **07:51**

Bonjour,
Le logement doit être équipé d'une installation de chauffage vous permettant d'avoir une température correcte. Si ce n'est pas le cas, vous devez demander au bailleur de faire le nécessaire.
Vous ne devriez donc pas avoir besoin d'utiliser un chauffage d'appoint, sachant que les poêles à pétrole rejettent beaucoup d'humidité ce qui peut être néfaste pour le logement d'où probablement "l'interdiction" du bailleur.
Si en théorie, le bailleur ne peut pas réellement vous interdire d'utiliser votre poêle (du moins en location vide, en meublé, les clauses du bail sont plus libres à ce niveau), il pourra vous reprocher les éventuels dégâts causés au logement par celui-ci.

Par **Clarou16**, le **12/11/2014** à **09:52**

D'accord, je vous remercie beaucoup pour votre réponse.